



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110406

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/10/2025 22H39 C:000032 I:30094
V/REF : 1036236
V/Appel du Vendredi 10/10/2025 a 22H39

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 03513
IMMEUBLE : RENAISSANCE - 3513
9 RUE DE L'INDUSTRIE
01150 LAGNIEU

Feillens, le 19 Novembre 2025

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : ALLEE 9E RUE DE L'INDUSTRIE - LOGEMENT DE MME SCHMITT AU RDC -

MOTIF : REFOULEMENT TOILETTE/SALLE DE BAIN

Donneur d'ordre : Mme C. ROUSSEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 11/10/2025 A 00H01 :
REPERAGE CHANTIER.
RECHERCHE TABOURET EXTERIEUR SOUTERRAIN.
MISE EN PLACE TUYAU HAUTE PRESSION ET DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DE 10
METRES DE RESEAU EAUX USEES EAUX VANNES A PARTIR DE CE TABOURET.
ECOULEMENT RETABLI.

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique,
mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110406

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

l'origine de l'obstruction.
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,65	29,65
1,00	Suppl. Dispat. 20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	162,04	162,04
0,50	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér. le 10/10	1	177,64	88,82
0,50	Sup.H.100%-Camion Mixte +20h-Sa+12h-D/JF	1	177,64	88,82
TOTAL H.T.				369,33
T.V.A. a 10,00%				36,93
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>406,26</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1036236 du 13/11/2025

Pr

SEM CODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

10/10 22h39

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐

Individuel ☐
Non Conventionné ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

Exemplaire à joindre à la facture
dont le libelle sera conforme
aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

9 E RUE DE L'INDUSTRIE
01150 LAGNIEU

THCHYGPP Tvx hors contra Hygiene
01-EE-2230-ENT-61563100

Partie privat.

1

03513-00001-00003 9 E RUE DE L'INDUSTRIE

Délai

Date limite exécution : 28/11/2025

Observations

BON DE REGULARISATION

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 prise en charge, suppl dispat, Hcamion 200 L /200B et sup H (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) 1 Prise en charge technique dispatching* 1 suppl dispat.20-07h/7j/7+sA12 H6230HdI/JF 2.25 h CAMION MIXTE 200l/200b 1 oP2R.LE 11/10 2.25 sUP.h. 100 POUR CENT 6 cAMION MIXTE +20H6sA+12H6d/Jf	1,00	947,12	947,12	94,71	1 041,83

Total H.T.	947,12
Total TVA	94,71
Total TTC	1 041,83

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par ROUSSEL Christelle le 13/11/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

SEM CODA
Agence Bresse Dombes
28 rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE Cedex 10
Tél. 04 74 22 83 27 - Fax 04 74 23 19 43

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN8

1/3

13/11/2025 à 15:35



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

☐ Maison ou Immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement

☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 E RUE DE L'INDUSTRIE 01150 LAGNIEU**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **13/11/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1036236